



**Agents autorisés**

Membres du conseil d'administration de la FPPQ  
Association des emballeurs de pommes du Québec  
M<sup>me</sup> Sophie Perreault, AQDFL.  
M. Alfredo Cadario, coordonnateur Table filière pomme  
Entrepôtsitaires

**Représentants des chaînes**

Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie  
Métro  
Sobey's  
M. Yvon Laurin, Ass. Prop. des fruiteries du Québec

## 30 août 2011 – Amendement NO 2

**\*Ajout de la Gingergold**

**2<sup>e</sup> amendement : le prix de la pomme de transformation a été modifié à la hausse.**

**Prix minimum** de la pomme tardive destinée à la consommation à l'état frais – récolte 2011

Décision du comité de prix du 29 août des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et de la Fédération des producteurs de pommes du Québec d'établir le prix de certaines variétés tardives :

Date	Sunrise Paulared Lobo Gingergold	McIntosh	Spartan	Gala	Honeycrisp	Empire	Cortland
À compter du début de l'écoulement	S : 12,00 \$ C : 12,00 \$						
À compter du début de l'écoulement		S : 12,00 \$ C : 14,00 \$	S : 12,00 \$ C : 14,00 \$	S : 13,00 \$ C : 17,00 \$	S : 34,00 \$*** C : 34,00 \$***	S : 12,00 \$ C : 14,00 \$	S : 12,00 \$ C : 14,00 \$

**\*\*\* Spécifications pour la Honeycrisp**

- calibre minimal : 2 3/4 pouces (70 mm) en cellule ou en sac
- Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire
- Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit

**Nouvelle catégorie : Pompouce : destinée aux Centres de la petite enfance et garderies exclusivement**

À compter du début de l'écoulement	8,40 \$	8,40 \$	8,40 \$	9,10 \$	23,80 \$	8,40 \$	8,40 \$
------------------------------------	---------	---------	---------	---------	----------	---------	---------

\*Précisions sur Pompouce : Les pommes sont de calibre 2 3/8 pouces et inférieur à 2 1/2 pouces et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac

S: Sac

C: cellule

**PRIX DES VARIÉTÉS HÂTIVES :** Les membres du comité ont décidé que le prix des variétés hâtives serait flottant.

**PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS**

Étant donné que le calendrier des dates de mise en marché est évolutif, il peut être révisé régulièrement selon l'évolution de la récolte. Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais (téléphonique) se tiendra le **lundi 12 septembre à 19 h 30** dans le but de rediscuter des dates de mise en marché et le prix des pommes tardives.

**RELEVÉ MENSUEL (Annexe B) – NOUVELLE RÉCOLTE**

Pour le début de la saison de commercialisation 2011-2012, la Fédération demande aux agents autorisés d'utiliser une **nouvelle feuille** pour compléter leur relevé mensuel afin d'éviter des erreurs dans les dossiers des producteurs.

## Prix minimum de la pomme destinée à la transformation – Récolte 2011 – FAB le producteur

Décision du 29 août 2011 du comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation.

DATE JOUR/MOIS	POMMES À JUS STANDARD	• POMMES À SAUCE	• POMMES À JUS OPALESCEMENT
À compter du début de la récolte	<b>Hâtives</b> 0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte	<b>Tardives</b> <b>0,0575 \$ la livre ou 2,42 \$ le minot de 42 livres</b>	<b>Tardives</b> <b>0,1025 \$ la livre ou 4,31 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)</b>  <b>0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)</b>	<b>Tardives</b> <b>0,1025 \$ la livre ou 4,31 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)</b>  <b>0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)</b>

- Les transformateurs demandent que les pommes livrées dans cette catégorie ne soient pas de la pomme tombée mais de la pomme cueillie de qualité.

## Calendrier des dates de mise en marché – récolte 2011



Le 29 août 2011, les membres du comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais ont décidé de maintenir le statu quo. Les membres du comité des prix demandent aux producteurs, emballeurs et à tous les intervenants de la filière de la pomme de respecter ces dates qui débutent le **MERCREDI** selon les circulaires des chaînes alimentaires et Wal-Mart.

JUILLET		06	13	20	27	
			Jaune transp. Lodi	Jaune transparente	Jaune transparente Vista Bella Rouge hâtive	
AOÛT		03	10	17	24	31
	Jaune transparente Vista Bella Rouge hâtive	Vista Bella Jersey Mac ** Rouge hâtive Melba	Jersey Mac Melba Sunrise N	Jersey Mac Melba Sunrise N Paulared Ginger Gold N	Sunrise N Paulared Ginger Gold N	
SEPTEMBRE		07	14	19	21	28
	Paulared Lobo ** Ginger Gold N	Paulared Lobo Ginger Gold N	Paulared Lobo Ginger Gold N McIntosh **	Paulared Lobo McIntosh Ginger Gold N	Lobo McIntosh Spartan Honeycrisp N Gala N Ginger Gold N	
OCTOBRE		05	12	19	26	
		Lobo McIntosh Honey Crisp N Gala N Spartan Empire Cortland	Lobo McIntosh Honey Crisp N Gala N Spartan Empire Cortland	Lobo McIntosh Honey Crisp N Gala N Spartan Empire Cortland	Lobo McIntosh Honey Crisp N Gala N Spartan Empire Cortland	

N : nouvelle variété en quantité limitée \*\* quantité limitée

Tous les agents autorisés qui commercialiseront avant la date de mise en marché à compter de la variété **SUNRISE** perdront des points de démerite qui pourraient entraîner la perte de leur autorisation à titre d'agent autorisé. De plus, la Fédération se réserve le droit d'entamer toute procédure juridique nécessaire pour le non respect des dates de mise en marché et **contre tous les agents non-autorisés.**

## ANNEXE 9 – RECOMMANDATIONS D’ENTREPOSAGE

Les entrepositaires doivent respecter les recommandations d’entreposage AC (température, oxygène (O<sub>2</sub>), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)). Ces paramètres d’entreposage sont sujets à évoluer. L’entrepositaire DOIT se référer au « *Bulletin aux pomiculteurs* » de la Fédération des producteurs de pommes du Québec (FPPQ) de l’année en cours pour obtenir les mises à jour des paramètres d’entreposage. Ce tableau montre les recommandations pour l’année de récolte 2011.

Variétés	AC	O <sub>2</sub> (%)	CO <sub>2</sub> (%)	Température °C (°F)	Durée de conservation (mois)
<b>Cortland</b>	Standard (S)	2,5	2,5	0 (32)	4 – 6
	S (+ SmartFresh)	2,5	2,5	2 – 3 (35 – 37)	6 – 8
<b>Empire</b>	Standard (S)	2,5	2,0	1 – 2 (34 – 35)	5 – 7
	S (+ SmartFresh)	2,5	2,0 (+DPA)	2 – 3 (35 – 37)	> 7
		2,5	< 0,5	2 – 3 (35 – 37)	
<b>McIntosh</b>	Standard (S)	2,5	2,5(1 <sup>er</sup> mois) 4,5 (les mois suivants)	3 (37)	5 – 6
	S (+ SmartFresh)	2,5	2,5 (1 <sup>er</sup> mois) 4,5 (les mois suivants) (+DPA)	3 (37)	6 – 8
			< 0,5 (2 mois) 2,5 (les mois suivants)		
<b>Spartan</b>	Standard (S)	2,5	2,5	0 (32)	6 – 7
	S (+ SmartFresh)	2,5	2,5	0-1,1 (32-34)	6 – 8
<b>Gala</b>	Standard (S)	2,5	2,5	0 (32)	5 – 7
	S (+ SmartFresh)	2,5	2,5	3 (37)	6 - 8

Adapté de « *Directives et recommandations concernant l’entreposage des pommes en atmosphère contrôlée*, Fiche Technique, Agdex no 211/66, Dr. Jennifer R. DeEil, OMAFRA; Dr. Dennis P. Murr, Université de Guelph, Septembre 2003 » et de « *Lignes directrices 2005 pour l’entreposage en atmosphère contrôlée des pommes traitées au SmartFresh™* », Dr. Jennifer DeEil, OMAFRA, Simcoe, Ontario, Dr. Dennis Murr, University of Guelph, Ontario. »

Codophone : 450 679.0530 poste 8671 ou 450 679.4265

**Daniel Ruel**  
**Fédération des producteurs de pommes du Québec**